

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00023

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **mardi 3 septembre 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul avant de 5,30 mètres (17,39 pieds) pour l'agrandissement visé par la demande, soit une différence de 3,70 mètres (12,14 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment principal.

La réglementation en vigueur

Le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à l'article 4.3.2, grille f), que la marge de recul avant minimale exigée pour un bâtiment principal est de 9 mètres (29,53 pieds) dans la zone R-9.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 3 987 609, cadastre du Québec, sise au 101, rue des Galets, dans la zone R-9.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 3 septembre 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 août 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)
James L. Lacroix